



BULLETIN D'INFORMATION DES ADHERENTS

Périodicité hebdomadaire - Prix du numéro : 0,30 €

N° 2009/26 – 23 juin 2009

SOMMAIRE

4 PAGES

- ⇒ **Intervention du SNCD relative au respect des planchers d'effectifs dédiés au dédouanement (cas du bureau de Bayonne)** page 1
- ⇒ **Réponse du directeur général** page 2
- ⇒ **Communiqué intersyndical (SNCD, Solidaires, UNSA) : boycott du CTPS du SNDJ du 8 juin 2009** page 3

Courrier du SNCD

Paris, le 7 mai 2009

Monsieur le directeur général des douanes et droits indirects

11, rue des Deux-communes
93558 MONTREUIL CEDEX

Objet : respect dans les bureaux principaux du plancher d'effectifs dédiés au dédouanement prévu dans le cahier des charges relatif à la modernisation du dédouanement.

Monsieur le directeur général,

Lors du CTPC des 10 et 15 décembre 2008, le SNCD était intervenu pour contester le choix de calibrage des services douaniers prévu dans la direction de Bayonne au motif que le projet présenté ne prévoyait le maintien d'aucun bureau de contrôle dans la direction, soit une aire géographique comprenant 2 départements.

Vous n'avez à l'époque repris aucune de nos contre-propositions d'organisation dans cette direction.

Aujourd'hui, j'ai le regret de constater que le plancher d'effectifs dédié au dédouanement n'est pas respecté au sein même du bureau principal de la direction, celui de Bayonne.

Cette situation pose un problème de crédibilité de la direction générale dans sa pratique du dialogue directionnel, pourtant cher au SNCD comme le montre toute notre action en 2008.

De plus, cette absence de respect des normes présentées aux organisations syndicales pour les bureaux principaux voit ses conséquences, au cas particulier, aggravées en terme de moyens mis à disposition de la mission de dédouanement, du fait de l'absence de véritables bureaux de contrôle dans la direction.

Pour l'ensemble de ces raisons, dont chacune est en soi en déterminante, je vous demande de bien vouloir envisager un relèvement des effectifs dans le bureau principal de Bayonne. D'après mes informations, les effectifs prévus sont de 6 ETPT. Je formule donc la demande d'implantation de 4 ETPT supplémentaires.

Restant à votre disposition et vous remerciant de me tenir informé des suites que vous donnerez à ma demande, je vous prie de croire, Monsieur le directeur général, à l'assurance de ma meilleure considération.

Le président du SNCD,
Jacques DEFFIEUX

Réponse du directeur général

Montreuil, le 5 juin 2009

Monsieur le Président,

Par courrier du 7 mai 2009, vous me demandez de bien vouloir réviser à la hausse les effectifs du bureau de Bayonne qui vous paraissent insuffisants au regard des minima retenus pour un bureau principal dans le cahier des charges relatif à la modernisation du dédouanement.

J'ai prescrit un examen attentif de ce dossier qui, au-delà du cas particulier de ce service, pose la question du respect des engagements souscrits par l'administration.

Il apparaît ainsi que l'effectif de référence 2009 du bureau de Bayonne est fixé à 12,5 ETPT, soit un niveau légèrement supérieur au plancher retenu pour une structure chargée des fonctions de gestion des procédures et de supervision des contrôles (10 ETPT).

Certes, ce service intervient dans d'autres secteurs et notamment en matière de contributions indirects et de fiscalité des transports, mais l'activité de dédouanement y est actuellement faible. Cette situation devrait cependant évoluer au fur et à mesure de la mise en place du nouveau schéma régional de dédouanement. C'est dans cette perspective que sera examinée, au niveau interrégional et sous contrainte d'emplois, la pertinence d'augmenter les effectifs de dédouanement du bureau de Bayonne qui, à cet égard, ont déjà été réévalués de 1,5 ETPT entre 2008 et 2009.

Le cahier des charges qui en tout état de cause ne fixait que des cibles indicatives d'effectifs sera donc bien respecté concernant ce bureau. Dans chaque circonscription et bureau, le niveau des effectifs peut toutefois varier de manière à définir la réponse au contexte local.

Je vous prie de croire, Monsieur, le Président, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Jérôme FOURNEL

Monsieur Jacques DEFFIEUX
Président du syndicat national
des cadres des douanes
2, rue Neuve Saint-Pierre
75181 PARIS Cedex 04

Communiqué intersyndical SNCD, Solidaires et UNSA boycott du CTPS du SNDJ du 8 juin 2009

Nos trois organisations (SNCD, SOLIDAIRES DOUANES, UNSA) ne siégeront pas au CTPS SNDJ du 8 juin 2009.

Avec l'ensemble des organisations syndicales du SNDJ, représentées ou non dans cette instance, nous en avons pourtant sollicité la convocation à l'occasion du boycott du précédent CTPS en date du 8 avril dernier.

Malgré cela, **nous avons décidé d'un nouveau boycott ce 8 juin**. Pourquoi ?

Parce que le chef du SNDJ se moque ouvertement de vos représentants et bafoue délibérément toutes les instances représentatives d'une administration au sein de laquelle il a lui-même demandé à servir.

C'est vrai, en dépit de tous les conseils et mises en garde formulés, année après année, tant par les OS que par l'administration, pour les CAPL qui nous concernent.

Que celles-ci examinent des situations de notation totalement ubuesques ou des appréciations farfelues qui stupéfient jusqu'aux représentants de la parité administrative, ou bien qu'elles aient à se prononcer sur des propositions d'avancement faisant fi des règles et de la doctrine administratives et qui ont pu amener jusqu'à la DG à rejeter l'ensemble du classement proposé par le chef du SNDJ, la liste des errements du chef du SNDJ est sans fin. Et elle irrite désormais tout le monde.

Mais c'est vrai aussi de notre CTPS, dont nous avons dû imposer l'existence alors que l'intéressé se serait volontiers contenté de la réunion épisodique d'un comité informel, dit « de dialogue social », dépourvu de toutes règles de fonctionnement.

Ainsi lors du dernier CTPS du 8 avril dernier, les représentants du personnel, constatant **la vacuité d'un ordre du jour en total décalage avec les graves problèmes** rencontrés par les agents, avaient-ils demandé la tenue d'un nouveau CTPS avec à l'ordre du jour trois rubriques génériques relatives aux modalités de gestion du personnel au SNDJ, à la structuration du service (effectifs dans les UL et organisation du service) ainsi qu'aux missions du SNDJ (politique des saisines et avenir du service). Dans le même temps, nous propositions la tenue de groupes de travail préparatoires sur ces sujets.

Nous n'avons jamais été conviés à quelque réunion que ce soit, confirmant, s'il en était besoin, que le chef du SNDJ vit dans l'ignorance manifeste des représentants du personnel, et ce depuis des mois. Pour certaines OS, leurs demandes d'audience sont restées lettre morte, le chef du SNDJ ne déniait même pas leur accorder un quelconque intérêt.

Le CTPS demandé a certes été convoqué (il était obligatoire), mais **le tout dernier jour** du délai imparti pour sa tenue, et **sans aucun document préparatoire**. Il est en outre convoqué un lundi matin à dix heures, de sorte que les représentants et experts de province se trouvaient par la force des choses dans l'obligation de partir le dimanche pour y assister et dans l'impossibilité de le préparer dans des conditions satisfaisantes. Enfin, il semblerait que le chef du SNDJ ait un rendez-vous à l'extérieur en début d'après-midi et que ce comité paritaire tant attendu, et sur lequel reposent tant d'espairs, soit voué à être bâclé.

De telles pratiques témoignent de l'**attitude méprisante** du chef du SNDJ à l'égard des OS et plus largement des personnels qu'elles représentent.

Une fois de plus, le choix de la fermeté s'impose à nous : nous n'avons nulle intention de nous laisser fouler aux pieds.

Que cela plaise ou non à Monsieur le président, il faudra bien qu'il entende la voix des représentants du personnel et qu'il ait un jour le courage de discuter de la situation réelle d'un service que nous voyons dériver et se dégrader depuis bien trop longtemps.

Nous ne pouvons plus continuer de tolérer que soient ignorées les difficultés et les souffrances d'un certain nombre de collègues.

Vincennes, le 8 juin 2009

COTISATIONS 2009

Fonctionnement du SNCD

Je sais que vous êtes attachés à un bon fonctionnement du SNCD, seule organisation à défendre spécifiquement les intérêts des agents de catégorie A de la DGDDI.

Notre bon fonctionnement repose sur le versement par les adhérents le plus tôt possible dans l'année des cotisations 2009.

Je vous demande donc de bien vouloir envisager, dans la mesure de vos possibilités, un versement de votre cotisation en début d'année ou tout au moins au premier semestre 2009. Je rappelle que les adhérents bénéficient d'une réduction d'impôt égale au 2/3 de la cotisation versée.

Je vous remercie d'avance de votre compréhension des contraintes de fonctionnement de notre organisation.

Jacques DEFFIEUX, président du SNCD

- Inspecteurs-élève et ingénieurs-stagiaires	Gratuit	- IR2 du 1 ^{er} au 3 ^e échelon	189 €
- Inspecteurs 1 ^{er} au 3 ^e échelon	100 €	- IP2 du 5 ^e au 7 ^e échelon	189 €
- Ingénieurs 1 ^{er} échelon	100 €	- DSD 2 des 1 ^{er} et 2 ^e échelons	189 €
- Inspecteurs 4 ^e et 5 ^e échelons	114 €	- Directeurs des labos cl. normale des 6 ^e et 7 ^e éch.	189 €
- Ingénieurs 2 ^e et 3 ^e échelons	114 €	- IR1 du 1 ^{er} au 3 ^e échelon	196 €
- Inspecteurs 6 ^e et 7 ^e échelons	129 €	- IP1 du 1 ^{er} au 3 ^e échelon	196 €
- Ingénieurs 4 ^e et 5 ^e échelons	129 €	- DSD 2 des 3 ^e et 4 ^e échelons	196 €
- Inspecteurs 8 ^e et 9 ^e échelons	147 €	- DSD 2 des 5 ^e et 6 ^e échelons	204 €
- Ingénieurs 6 ^e échelon	147 €	- CSC 3	204 €
- Inspecteurs 10 ^e et 12 ^e échelons	165 €	- Directeurs des laboratoires de classe supérieure	204 €
- IP2 des 1 ^{er} et 2 ^e échelons	165 €	- DSD 1 tous échelons	214 €
- Ingénieurs 7 ^e et 8 ^e échelons	165 €	- Directeurs des laboratoires de cl. exceptionnelle	214 €
- Directeurs labos cl. normale 1 ^{er} et 2 ^e éch.	165 €	- CSC 2	224 €
- IR3 du 1 ^{er} au 3 ^e échelon	180 €	- CSC 1	224 €
- IP2 des 3 ^e et 4 ^e échelons	180 €	- Administrateur civil	224 €
- Directeurs labos cl. normale 3 ^e au 5 ^e éch.	180 €	- Retraité	64 €

BULLETIN D'ADHÉSION

Rayer la ou les mentions inutiles :

1) « *nouvel adhérent* », « *renouvellement d'adhésion* », « *changement de situation* »

Tableau à servir impérativement en cas de :

première adhésion* ou de *changement de situation administrative ou familiale

NOM

Prénom

Date et lieu de naissance

Grade, échelon et fonctions

Adresse administrative

.....

Téléphone

Télécopie + e-mail

Coordonnées personnelles (facultatif)



SNCD - INFO : Editeur : Syndicat National des Cadres des Douanes et Droits Indirects -
2, rue Neuve Saint Pierre - 75181 PARIS CEDEX 04

TEL : 01.53.17.84.66 – Fax : 01.53.17.84.83 – Mél : sncd.siege@douane.finances.gouv.fr

Président : Jacques DEFFIEUX - Directeur de Publication : Emmanuel FOURNIGAULT.

Dépôt légal : I.S.S.N. 1272-5749

Tirage 200 exemplaires - Albédia Imprimeurs - 137 avenue de Conthe - 15000 AURILLAC.